



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le treize octobre, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents : Mmes ABGRAL – ARMINGAUD - BITARD – BOILEAU - DE CALBIAC -
DOS SANTOS - INSERGUET – LECHEVALLIER - PAJOT – RICOU –
RIVES-FAULQUES - TESSIER
MM. ARCICAULT - JAMPIERRE – LEMAITRE – MEYSTRE – PLANTIER – TESSIER
VIAUD

Étaient absents : MM. DAVID (pouvoir à Mme PAJOT) – LAVILLE – VILLA

A été élue secrétaire : Mme Nicole INSERGUET

Monsieur le Président ouvre la séance et informe que la réunion du conseil municipal prévue initialement le 20 octobre 2014 est reportée au 27 octobre 2014 à 20 h.

ORDRE DU JOUR

- Avis du Conseil Municipal à verser au dossier d'enquête publique sur le projet d'implantation de filières conchylicoles dans l'anse de la Malconche-Pertuis d'Antioche (commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON) présenté par la Comité Régional de la Conchyliculture Poitou-Charentes

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Président rappelle que, lors du conseil municipal du 29 septembre 2014, les membres du conseil ont débattu et échangé leurs arguments et avis sur le projet d'implantation des filières conchylicoles dans l'anse de la Malconche au sujet duquel une enquête publique est actuellement ouverte à la mairie de ST GEORGES D'OLERON jusqu'au 17 octobre 2014.

Aux termes des débats, aucun avis unanime ne semblant se dessiner au sein de l'assemblée, il a été décidé à l'unanimité d'accorder un délai de réflexion supplémentaire et de convoquer le conseil municipal le 13 octobre à 20 h pour finaliser un texte à déposer dans le cadre de l'enquête publique, texte formalisant la position du conseil municipal, et, à défaut d'un avis unanime, réunissant les arguments des conseillers en faveur du projet, ceux des abstentionnistes, ainsi que les arguments des conseillers contre le projet.

Il explique qu'il a rédigé une synthèse des avis de chacun communiqués par mail qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le texte suivant pour qu'il soit déposé par le Maire avant le 17 octobre 2014 auprès du commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique ouverte à la mairie de SAINT GEORGES D'OLERON sur le projet d'implantation des filières conchylicoles dans l'anse de la Malconche – Pertuis d'Antioche.

« Il est important de préciser en introduction et en préambule que l'ensemble des élus du conseil municipal souhaitent voir vivre une ostréiculture prospère, de qualité et durable permettant aux professionnels de vivre dignement et fièrement de leur travail.

Arguments Pour le projet tel que présenté actuellement (8 personnes)

- ✓ Développer de nouvelles pratiques pour gérer les cycles de production via l'immersion en eau profonde,
- ✓ Trouver de nouvelles solutions en période de crise de mortalité,
- ✓ Mettre en culture des huîtres (T2) pour le pré-grossissement,
- ✓ Filières déjà en place (1989 et 2012) n'ont pas apporté de pollution,
- ✓ Surface de moins de 1% du pertuis utilisée au final,
- ✓ Constitution de refuge pour la faune marine,
- ✓ Eviter les transferts en camion entre bassins pour pouvoir développer des spéciales,
- ✓ Complémentarité du travail avec les mytiliculteurs,
- ✓ Même emprise totale sur le bassin avec renaturalisation des parcs exploités en échange d'une filière (surface de 20 ares).

A condition que :

*Soit mis en place et organisé un comité de pilotage pour gérer les aspects environnementaux,
L'arrêt de la pratique soit possible rapidement en cas de problèmes,
Le recours aux triploïdes ne soit pas exclusif,
Les entreprises de toutes tailles puissent accéder au dispositif,
Les zones de navigation de plaisance soient respectées.*

Arguments des abstentionnistes concernant le projet tel que présenté actuellement (4 personnes)

- ✓ *Eléments des rapports trop contradictoires,*
- ✓ *Manque de recul pour prendre une position ferme,*
- ✓ *Manque de cadrage autour de la triploïde,*
- ✓ *Interrogations autour des productions de déchets,*
- ✓ *Projet actuel non acceptable mais à suivre si des modifications sont engagées (réduction des champs, approche multi-sites).*

Arguments Contre le projet tel que présenté actuellement (11 personnes)

- ✓ *Pas un outil décisif pour l'ensemble de la profession du fait de son coût financier (investissement et fonctionnement) lié à une politique d'élevage intensif,*
- ✓ *Manque de concertation entre tous les professionnels de l'ostréiculture en amont,*
- ✓ *Peur de la spoliation du phytoplancton en amont sur cette zone pour les autres producteurs du bassin,*
- ✓ *Impact imprévisible de cette installation sur la courantologie et ses conséquences sur le trait de côte,*
- ✓ *Absence de précisions sur la composition et les prérogatives du comité de pilotage et quid du respect des sanctions en cas de faute avérée,*
- ✓ *Danger sanitaire d'une surpopulation impactée par la contamination en cas de risques infectieux,*
- ✓ *Impact pour la navigation de plaisance (3 ports + zone de mouillage sur la côte nord-est de l'île),*
- ✓ *Culture intensive de production au détriment des aspects qualitatifs et risque de dévaluation du produit,*
- ✓ *Manque d'une étude d'impact sérieuse sur le poids environnemental de l'outil,*
- ✓ *Risque d'envasement sur la côte et impact touristique direct,*
- ✓ *Quelles règles pour l'accès aux filières et qui pourra utiliser le matériel nécessaire (bateau notamment) ?*

En conclusion, le conseil municipal de DOLUS D'OLÉRON propose que le Comité Régional de la Conchyliculture Poitou-Charentes organise un véritable vote où tous les professionnels pourraient exprimer leur avis concernant le dossier de la Malconche.

La séance est levée à 21 heures.

